Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID: 071-217100478-20250521-2025\_028-AU

## **DECISION DU MAIRE 2025/028**

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

## OBJET:

Demande de subvention CFPPA 71 – AAP 2025 « Actions collectives de prévention » Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Vu le projet du Centre Social Espace Joséphine BAKER d'organiser des actions collectives pour soutenir les proches aidants.

Vu la nécessité de reconduire les actions du dispositif Evasion pour répondre aux besoins des proches aidants du territoire.

Considérant que cet investissement représente un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet,

## DECIDE:

**ARTICLE 1**: De déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Perte d'Autonomie de Saône-Et-Loire au titre de l'appel à projets 2025 « Actions collectives de prévention ».

Le Centre Social Espace Joséphine BAKER, en lien avec son projet social, et dans le cadre d'un partenariat, reconduira les actions du dispositif Evasion pour soutenir au mieux les proches aidants : ateliers d'information, groupes de paroles, ateliers de répit et temps partagés aidants/aidés.

ARTICLE 2 : Le montant sollicité est de 7 800 € soit 80 % du montant total du projet.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- au Comptable Public, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 21 mai 2025

Edith GUEUGNEAU

Maire